



MOBILISATION CITOYENNE FACE AUX RISQUES MAJEURS

> UNE FEUILLE DE ROUTE EN 10 PROPOSITIONS

Les organisateurs du colloque « Mobilisation citoyenne face aux risques majeurs » et leurs partenaires proposent une feuille de route composée de 10 axes stratégiques pour répondre à un enjeu commun, et partagé aujourd'hui par de nombreux acteurs aussi bien de la société civile que des territoires et leurs élus, des administrations, de l'Etat et du monde de la recherche : la reconnaissance et le renforcement du rôle des citoyens dans la prévention des risques et la gestion des crises.

Cette feuille de route est soumise à toutes celles et ceux qui souhaitent la commenter et apporter leur contribution via un sondage en ligne. Elle sera, au terme de cette phase de consultation, discutée lors du colloque les 4 et 5 décembre 2024.

À la suite de cet événement, un comité de suivi, composé de tous les acteurs intéressés, sera mis en place et une rencontre annuelle sera organisée pour faire un état d'avancement de chaque proposition.

Vous pouvez trouver cette feuille de route sur notre site Internet : www.mobilisationcitoyenne.org

En partenariat avec :

association
prévention
MAIF



Partenaires relais :





1

RENFORCER LA CULTURE DU RISQUE EN FRANCE

Selon les enquêtes réalisées par l'AFPCNT et l'IFOP en 2023 et 2024, près de 80 % des Français estiment ne pas être assez informés et préparés à faire face à des catastrophes naturelles ou technologiques. Environ 50 % des répondants sous-estiment l'efficacité des mesures de prévention et 70 % attendent des informations concrètes sur les bons comportements à adopter face aux risques majeurs.

- Informer la population sur les risques, les plans d'urgence et les conduites à tenir en cas de crise, en privilégiant des rencontres ou des consultations collectives, ainsi que des mises en situation.
- Développer des actions de formation et de sensibilisation en direction des adolescents et des jeunes adultes en milieu scolaire, universitaire et associatif.
- Intégrer des formations pendant la scolarité et dans les entreprises sur le modèle des territoires d'outre-mer pour se préparer à faire face à une crise.
- Construire une culture du risque commune à l'échelle des territoires, en associant l'ensemble des acteurs locaux, afin de développer des formes de coopération avant, pendant et après les catastrophes.
- Intégrer le secteur assurantiel dans les actions de sensibilisation et de préparation des assurés face aux catastrophes.



2

FAVORISER LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

À chaque événement catastrophique, l'entraide s'exprime de manière spontanée et s'organise avec les moyens à disposition. Cette entraide citoyenne et spontanée est insuffisamment prise en compte dans la gestion de crise. Or, elle est une des conditions de la réactivité immédiate face à une situation exceptionnelle et du relèvement rapide des territoires touchés par des événements catastrophiques.

- Communiquer sur les possibilités et les dispositifs d'engagement citoyen pour favoriser la mobilisation de la société civile face aux risques majeurs.
- Anticiper, développer et organiser la contribution d'entraide citoyenne spontanée (bénévole et matérielle) pour mieux l'accueillir.
- Concevoir des outils et des procédures de gestion et d'encouragement de l'entraide citoyenne spontanée à disposition des communes, en lien avec les associations agréées de sécurité civile, et les tester régulièrement lors d'exercices de préparation.
- Rassembler (avant et pendant les crises) tous les acteurs de l'entraide citoyenne sur une plateforme unique nationale qui permet de trouver des missions et de rejoindre les associations qui les proposent.
- Clarifier le statut juridique du citoyen engagé dans la gestion de crise : responsabilité, prise en charge sanitaire, etc.



3 AMÉLIORER LA RÉSILIENCE TERRITORIALE EN MOBILISANT LE TISSU ASSOCIATIF FRANÇAIS

La France compte près de 1,5 millions d'associations et 13 millions de bénévoles tous domaines confondus. Ce tissu associatif irrigue l'ensemble des territoires et permet une action collective engagée. Pour autant, ces associations ne sont pas sensibilisées aux risques naturels et technologiques ainsi qu'à la crise. Il apparaît essentiel de veiller à les accompagner pour améliorer leur résilience et identifier celles qui sont mobilisables en cas de crise.

- Sensibiliser les associations sur les risques de catastrophes et les crises de façon générale ; et leur démontrer la valeur ajoutée qu'elles peuvent avoir ainsi que le rôle clé qu'elles peuvent jouer dans un contexte de crise.
- Contribuer à la montée en compétences des associations françaises face aux risques avec des outils dédiés, un accompagnement spécifique et un partage d'expérience, y compris avec l'international.
- Soutenir techniquement et financièrement les associations qui s'engagent dans la prévention et la préparation des crises et catastrophes.



4 RECONNAÎTRE ET RENFORCER LE RÔLE DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITÉS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES ET DE GESTION DE CRISE

Les communes et intercommunalités ont des compétences en matière de prévention des risques et de gestion de crise. Elles prennent la forme de plans, de réserves communales et d'exercices de crise.

Cependant, il n'est pas toujours aisé pour ces structures d'assumer ces compétences, par manque de ressources ou d'information. En parallèle, on observe que lors de crises majeures comme la pandémie de Covid-19 ou des inondations, les communes demeurent un niveau important en termes de réponse et de soutien aux populations, notamment vulnérables.

- Accompagner les communes et les EPCI dans la prise en compte des populations dans la conception et la mise en œuvre des PCS / PICS et des DICRIM, et promouvoir des exercices associant la population.
- Identifier dans les travaux de recherche les solutions apportées par les populations en anticipation, lors de crises majeures récentes ou lors de relèvements post-catastrophes, afin d'en tirer des enseignements qui pourraient être mutualisés.
- Encourager et accompagner les communes et EPCI qui ne l'ont pas encore fait à constituer une réserve communale, qui soit articulée aux autres structures locales qui mobilisent des volontaires et des bénévoles en cas de risque ou de catastrophe.



5 ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE SÉCURITÉ CIVILE DANS LA GESTION DE CRISES COMPLEXES ET DE LONGUE DURÉE

Les associations agréées de sécurité civile interviennent lors de situations qui sont généralement de courte durée. La pandémie de Covid-19, les inondations dans le Pas-de-Calais ou les crises à venir en lien avec le changement climatique bousculent ces approches, en nécessitant des capacités d'intervention plus longues face à des événements comprenant de multiples dimensions. Cette fois, les associations agréées ne sont pas toutes équipées pour la mener elles-mêmes.

- Accompagner les associations agréées de sécurité civile dans le renforcement de leurs capacités pour faire face aux crises à venir et les aider à tirer des enseignements des crises récentes qu'elles ont traversées (formations, exercices).
- Étudier l'opportunité de créer une structure nationale de coordination des associations agréées.
- Mettre à jour la réglementation qui encadre l'activité des associations agréées de sécurité civile afin d'accompagner leur évolution.



6 CONDUIRE DES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES ET DE GESTION DES CRISES ASSOCIANT LES POPULATIONS ET LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

Les récentes crises ont démontré l'importante inventivité à l'échelle des territoires, qu'elle émane des populations, des associations ou des collectivités territoriales, pour trouver des réponses à des situations souvent urgentes et menaçantes. On ne peut pourtant pas attendre que des crises surviennent pour identifier de nouvelles approches. Il importe donc de recourir à l'expérimentation, associant élus locaux, administrations, associations, populations et chercheurs, pour faire émerger des idées innovantes susceptibles de nourrir tant la prévention des risques que la préparation à la gestion de crise.

- Mobiliser des administrations, collectivités locales, compagnies d'assurance ou de réassurance, et organismes de recherche, pour financer des expérimentations locales.
- Concevoir des dispositifs de collecte et de conservation des initiatives prises lors de crises réelles ou d'expérimentations.
- Concevoir des dispositifs de collecte et de conservation de savoir-faire locaux et ancestraux en matière de prévention et de gestion des crises.



7 FAVORISER L'ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES À L'INTERNATIONAL ET CAPITALISER SUR LES INITIATIVES ET LES PROJETS

Au plan international, les années 2000 ont connu une évolution depuis des actions de prévention et de préparation face aux catastrophes vers les enjeux d'adaptation et de résilience. Du cadre de Hyōgo au cadre de Sendai, en passant par la mise en place d'instruments financiers pour soutenir la recherche scientifique et technique, les compétences des acteurs et des bénéficiaires, la dimension internationale est devenue incontournable dans l'évolution des capacités à faire face aux risques majeurs. Cela suppose :

- de participer aux différents réseaux et instances de coordination, nationaux et internationaux (Cadre d'action de Sendai, R-Cities, ICLEI, MCR 2030, etc.), à des fins d'échanges de bonnes pratiques et de partages de connaissances ;
- de s'impliquer dans des projets de recherche-action associant chercheurs et acteurs de la gestion de crise dans différents pays, tels ceux promus par l'AFD et l'UE ;
- de promouvoir des initiatives (exercices communs, actions de formation, expérimentations) dans les territoires transfrontaliers.

**8**

RENFORCER LA PRÉVENTION EN SANTÉ MENTALE DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DE CRISE

La multiplication des crises et catastrophes entraîne une mobilisation permanente des acteurs de premières lignes avec un important risque d'épuisement, de désaffection et de décompensation.

- Renforcer les dispositifs en santé mentale pour les premiers répondants : pour la préparation, l'accompagnement en période de crise et post-crise.
- Former les citoyens, acteurs associatifs, étatiques et économiques aux gestes de premiers secours en santé mentale pour les personnes en état de choc.

**9**

INTÉGRER DANS LES MESURES DE PRÉVENTION DES RISQUES ET DE GESTION DE CRISE LES PERSONNES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

Les crises et les catastrophes exacerbent les inégalités entre les populations et renforcent les vulnérabilités. Il importe donc de :

- porter une attention particulière aux besoins des personnes vulnérables et fragiles (ex : personnes paupérisées, personnes en situation de handicap, personnes âgées, malades chroniques) en situation de crise ;
- proposer des cycles de formation adaptés aux populations les plus vulnérables et à leurs structures d'accueil ;
- encourager les communes et intercommunalités à développer des plans spécifiques pour les populations les plus vulnérables.

**10**

RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES SUR LES TERRITOIRES PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, NOTAMMENT LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Les risques associés au réchauffement climatique viennent souvent s'ajouter à de nombreux autres risques déjà présents dans les territoires. C'est particulièrement le cas des outre-mers. Il importe donc de penser ces différents risques, et les crises possibles qui pourraient en résulter, dans leurs interactions.

- Réaliser des cartographies de vulnérabilités adaptées à chaque territoire et aux nouveaux enjeux du changement climatique en associant l'ensemble des acteurs locaux concernés.
- Développer des actions de recherche et d'expérimentation sur l'accumulation des risques.
- Intégrer dans les programmes de travail sur la prévention des risques et la préparation des crises les enjeux de l'adaptation et de l'habitabilité.

Organisé par :



En partenariat avec :



Partenaires relais :



Conception graphique : Service communication AFPCNT
Tristan Pujol, Laurence Bonhomme

